

## Nouvelles auditions dans l'"affaire Benalla" par la commission des Lois du Sénat

La commission des Lois du Sénat procédera bel et bien à de nouvelles auditions dans le cadre de sa mission d'information sur les conditions dans lesquelles des personnes n'appartenant pas aux forces de sécurité intérieure ont pu ou peuvent être associées à l'exercice de leurs missions de maintien de l'ordre et de protection de hautes personnalités et le régime des sanctions applicables en cas de manquements, liée à l'"affaire Benalla". Une décision prise par son président (LR) Philippe BAS et ses rapporteurs, la sénatrice (LR) du Morbihan Muriel JOURDA et le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR, "après avoir pris connaissance des réponses apportées aux demandes d'explications" adressées au Quai d'Orsay, à la Place Beauvau ainsi qu'à l'Elysée (cf. BQ du 03/01/2019). Et qui se traduira très rapidement, car les pouvoirs d'enquête dont a été dotée la commission des Lois sont limités à une durée de six mois, qui prend fin le 23 janvier prochain.

En conséquence, elle entendra mercredi prochain à 15h M. Patrick STRZODA, directeur de cabinet du président de la République, puis à 16h30, M. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, et à 17h45, M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Puis, lundi 21 janvier, elle auditionnera à 14h, M. Alexandre BENALLA, ancien chargé de mission à la présidence de la République, ainsi qu'à 15h30 M. Vincent CRASE, ancien salarié de La République en Marche, tous deux impliqués dans des violences commises en marge des manifestations du 1<sup>er</sup> mai. C'est désormais leurs éventuelles activités privées, notamment dans le domaine de la sécurité, qui intéressent la commission des Lois. Celle-ci souhaite également en savoir plus sur les passeports diplomatiques dont a bénéficié M. BENALLA avant de les restituer ce mardi.

L'affaire se poursuit aussi sur le terrain judiciaire. Outre l'enquête ouverte cet été sur les violences du 1<sup>er</sup> mai, le parquet a ouvert le 29 décembre une seconde enquête, cette fois sur les passeports diplomatiques, pour "abus de confiance" et "usage sans droit d'un document justificatif d'une qualité professionnelle" après l'envoi, fin décembre, par M. STRZODA d'un courrier à M. BENALLA dans lequel il le somrait de s'expliquer sur d'"éventuelles missions personnelles et privées" qu'il aurait menées pendant qu'il était en poste à l'Elysée. M. STRZODA a été entendu mardi dans ce cadre, a indiqué l'Elysée précisant "coopérer pleinement" avec la police.